

39



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le vendredi 26 mai 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 26 mai 2006

10 h

Prière.

M. Sherwood (Grand Bay-Westfield) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du comité parental d'appui à l'école primaire de Brown's Flat, qui exhortent le gouvernement à constituer un comité d'examen de l'éducation en milieu rural dans la province. (Pétition 25.)

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 71, *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 71 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 71, *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Betts.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. C. LeBlanc, à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Sur la demande de l'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, le président revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Harrison donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 1^{er} juin 2006, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

que, conformément à une résolution de la Chambre, adoptée le 3 mai 2006 et portant que le rapport du Comité des subsides, en date du 3 mai 2006, ne soit pas adopté, l'Assemblée enjoigne au Comité des subsides d'étudier de nouveau les motions d'adoption de crédits du ministère des Transports pour l'année financière 2006-2007.

M. Lamrock, au nom de M. S. Graham, donne avis de motion 77 portant que, le jeudi 1^{er} juin 2006, appuyé par M. Murphy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la lettre adressée par le premier ministre Stephen Harper aux provinces au cours de la campagne électorale fédérale de l'hiver dernier, qui promet une formule de péréquation fondée sur la moyenne des 10 provinces et excluant les recettes tirées des ressources.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, demande le consentement unanime de la Chambre pour mettre à l'étude la motion 66, lequel consentement est refusé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h 30.